

LES EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Le SDMIS à l'instar des autres organisations doit se préparer aux évolutions majeures générées pour la transformation numérique et pour les nouvelles technologies.

Cette démarche doit être guidée par la recherche de l'efficacité, de la qualité et de la performance globale.

14. La transformation numérique au service de l'opérationnel

- **Un commandement des opérations de secours connecté**

Afin de faciliter et de fiabiliser la prise de décision du commandant des opérations de secours ainsi que la circulation des informations opérationnelles avec le CODIS, il convient de développer le concept de poste de commandement « connecté » en lien avec les nouvelles technologies ainsi que les outils associés (drones, flux vidéo, liaison interactive terrain-centre opérationnel....). Cet axe technologique doit être une aide à la conduite opérationnelle et apporter une capacité nouvelle à informer les autorités et les services partenaires.



- **De la numérisation du bilan secouriste à la télémédecine**

Le véhicule de secours aux victimes (VSAV), associé au secours à personne, doit disposer de la technologie nécessaire pour échanger au format numérique, les données recueillies auprès des victimes avec le centre de régulation médicale et ce, dans l'objectif d'une qualité de prise en charge accrue. Cette évolution doit s'appliquer à la fois à la transmission du bilan secouriste mais aussi à toutes les données à caractère médical.

- **Enrichir la vision prospective de l'analyse des risques**

Le suivi de l'évolution des risques, qu'ils soient sociétaux, technologiques ou naturels, et de la couverture opérationnelle associée, doit agglomérer des données SDMIS mais aussi des données d'autres partenaires ou institutions. Le SDMIS doit être en mesure d'évaluer sa réponse et son évolution au regard de la mutation des territoires.

15. Les futurs réseaux de transmission

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a modifié profondément les réseaux radio des services d'incendie et de secours. Le réseau radio analogique a été remplacé par un réseau radio numérique via une infrastructure baptisée « ANTARES » et déployée par l'État. Il revenait ensuite aux services d'incendie et de secours de se doter des postes radio compatibles avec ce dispositif.

L'évolution des technologies, des besoins de transmission de données et d'interopérabilité avec les autres services devenant de plus en plus prégnants, annoncent de la part de l'État un changement profond des moyens de communication dans les années à venir, engendrant pour le SDMIS une obligation de renouveler l'ensemble de son parc de postes radio et des équipements associés.

La transformation numérique préfigure des ruptures de technologie sur le plan national, guidées par les orientations stratégiques fixées par la Direction générale de la sécurité civile et de gestion des crises du Ministère de l'intérieur.



16. Le futur système national unique de gestion de l'alerte

Le SDMIS, à l'instar des autres SDIS, dispose de son propre système de gestion de l'alerte, assurant la réception des appels et le déclenchement de l'alerte. Le SDMIS en assure la maintenance et son évolution en lien avec l'éditeur retenu. Il est interfacé à ce jour avec le système du SAMU du Rhône et permet des échanges, en temps réel, pour toutes les opérations relevant du secours d'urgence aux personnes.

Un projet national porté par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur prévoit de développer et de déployer un outil national unique pour l'ensemble des services d'incendie et de secours.

Cette réforme a pour objectif de rendre interopérable l'ensemble des services d'incendie et de secours entre eux mais également avec les systèmes opérationnels des SAMU, de la police et de la gendarmerie.

C'est une nouvelle architecture nationale qui est envisagée avec une refonte complète du modèle technique et de gestion actuelle.

